SEANCE DU 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

<u>Présents</u>: Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS.

<u>Excusés</u>: Julien RIGOLE (pouvoir à M. P. CROS), Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD.

Convocation du 29 mars 2024.

Ordre du jour:

I-Vote du compte rendu du 08 mars 2024 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté par l'assemblée.

II-Vote des taux des taxes directes locales :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux pour 2024, soit :

-taxe d'habitation: 17,25%

-taxe foncière sur le bâti : 53,24%

-taxe foncière sur le non bâti : 119,09%

Délibération reçue à la Préfecture le 6 avril 2024.

III-Vote des budgets 2024 :

III-1-Budget principal Commune:

Ce budget tient compte du produit fiscal assuré et des diverses dotations.

En conséquence, la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 095 157,38 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 601 099,66 €.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 6 avril 2024.

L'assemblée décide de reporter le vote des subventions à la prochaine séance.

III-2-Budget chaufferie bois :

La section d'exploitation est arrêtée à la somme de 74 664 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 37 501,92 €.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 9 avril 2024.

III-3-Budget boulangerie:

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 15 500 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 762 970 €.

Le budget est adopté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 9 avril 2024.

05/04/2024 1/2

IV-ZAER:

M. le Maire propose d'inclure dans les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : les toitures communales, l'ancienne décharge, l'ancienne carrière de Puech-Mignon, les zones à hydroélectricité (chaussées de Lisoule, des moulins du Gué et de Saint-Cambraire).

V-RASED de Caussade:

Le RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés) de Caussade sollicite l'aide financière de la commune pour un montant de 88,48 € (56 élèves x 1,58 €). Pour rappel, en 2023 le montant sollicité était de 312,11 €.

Le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette aide.

Délibération reçue à la Préfecture le

VI-Adhésion au SDET:

Le SDE 82 (Syndicat Départemental d'Energie) va s'associer au SDE du Tarn pour le groupement de commande d'acheminement et de fourniture d'électricité.

Le SDE 82 n'ayant pas encore transmis le modèle de délibération et les documents nécessaires, l'adhésion au SDET sera votée à une date ultérieure.

VII-Questions diverses:

-Statuts de la QRGA:

La communauté de communes a modifié ses statuts afin de prendre en compte le projet de cinéma itinérant. Les communes membres doivent délibérer sur cette modification statutaire. Le conseil municipal estime que ce projet de cinéma itinérant est très complexe et qu'il est préférable de ne pas y adhérer.

A l'exception de M. le Maire qui vote pour et de M. MERCADIER qui s'abstient, la majorité de l'assemblée vote contre la modification des statuts de la communauté de communes QRGA.

Délibération reçue à la Préfecture le 25 avril 2024.

-Réhabilitation d'un ensemble immobilier en centre bourg :

M. le Maire indique que le montant de l'avant-projet sommaire s'élève à 1 666 000 € HT pour un coût prévisionnel d'opération de 1 994 976 € HT.

En l'absence de certitude sur le montant des subventions, il préfère attendre la réponse du fonds Friches et du financement européen avant de prendre une décision.

Séance levée à 23 heures 45.

05/04/2024 2/2